

Compte rendu de séance

Séance du 14 Décembre 2021

L'an 2021, le 14 Décembre 2021 à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Bué s'est réuni à la Salle des Associations, lieu aménagé pour la circonstance vu la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur THIROT Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/12/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/12/2021.

Présents : M. THIROT Christian, Maire, Mmes : BALESTRA Gwladys, RIX Monique, VAUDENAY Virginie, MM : BAILLY Jacques, BAILLY Valentin, CROCHET Cyprien, RAFFAITIN Jacques, ROGER Etienne

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GARNICHE Marie-José à M. THIROT Christian et Mme CROCHET Carine à Mme VAUDENAY Virginie

A été nommée secrétaire : M. CROCHET Cyprien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 08/12/2021

Date d'affichage : 08/12/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du CHER

le : 15/12/2021

et publication ou notification

du : 15/12/2021

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- DELIBERATION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET 03900 - Mairie de Bué / 2021- 2021_082
- VALIDATION DU DEVIS VAILLY ELECTRIC - 2021_083
- MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE VOIRIE – 2021_084

OBJET : APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE SEANCE

Le Procès-verbal de la séance du 16 Novembre 2021 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Néant.

Délibération modificative n°3 au budget 03900 - mairie de bue / 2021
réf : 2021 082

M. Le Maire, Christian Thiot, explique au Conseil Municipal que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget 039 – Mairie de Bué de l'exercice 2021 propose d'opérer des virements de crédits comme suit afin de créditer un compte :

Chapitre	Article	Désignation	Montants des crédits disponibles avant DM	Décision modificative	Montants des crédits ouverts après DM
204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	2041581	Autres groupements – Biens mobiliers, matériel et études	5 000.00	- 1 000.00	4 000.00
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2051	Concessions et droits similaires	2 738.88	+ 1 000.00	3 738.88

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 3 au budget 039 – Mairie de Bué / 2021 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité, la décision modificative n° 3 au budget 039 – Mairie de Bué / 2021 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Charge Monsieur le Maire du suivi de cette décision.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Validation du devis Vailly Electric
réf : 2021 083

Le Maire de Bué, Monsieur Christian THIROT, informe le Conseil Municipal qu'il devient impératif de changer les convecteurs du logement 12-03 à la Résidence Marie-Anne BONIN.

Le montant du devis de l'entreprise Vailly Electric s'élève à 1 624.35€ TTC à prévoir au budget 2022 sur le budget principal au compte 615228.

Les élus de Bué sont ainsi amenés à se prononcer sur ce devis.

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents, le devis proposés par l'entreprise Vailly Electric s'élevant à 1 624.35€ TTC à prévoir au budget 2022 sur le budget principal au compte 615228.

AUTORISE, à l'unanimité des membres présents, le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Mise à jour du tableau de classement de voirie

réf : 2021 083

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de pouvoir procéder au diagnostic des voiries de Bué, le Département nous avait demandé à ce que soit mis à jour notre tableau de classement de voirie (le dernier datait de 1964).

Le classement est l'acte administratif qui confère à une route son caractère de voie publique et la soumet au régime juridique du réseau auquel elle se trouve incorporée.

Le nouveau tableau de classement de voirie avait donc été approuvé en Conseil Municipal le 20/02/2021 par délibération n°2021_012.

Cette mise à jour permettait de classer certains chemins ruraux et diverses voies ainsi que des Places Publiques qui correspondent aux critères de classement dans la voirie communale ; ces voies desservant des habitations et assurant la continuité du réseau communal.

Après vérification du Centre de Gestion de la route, il convient d'apporter ces modifications :

- B1 - RUE : 55U - de la Cure => **Le numéro de VC est le 55E et non le 55U**
- B1 - RUE : 16 - rue de Venoize => **Le numéro de VC est le 29 et non le 16**

Soit dans le tableau :

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES DE BUÉ

N° VC (1)	Appellation (2)	Désignation (3)		Longueur (m) (4)	Largeur moy. (m) (5)	Date de classement (6)	Rappel des anciens chemins incorporés					Observations (12)
		Point d'origine	Point d'extrémité				Cat. (7)	N° (8)	Date (9)	Anc. app. (10)	Longueur (11)	
Longueur totale CHEMINS + RUES				10 495	m							
A - Voies communales à caractère de CHEMIN				7 916	m							
A1 - VC classée antérieurement				0	m							
1	Chemin de Marloup	C.D. 85 à l'Abbaye, passe à Venoize	Carrefour des C.C 7 et 85 à Marloup	1 560	5.5	10/04/1964	V.O	1	16/06/1837	de Marloup	1560	
2	Chemin des Emois	Limite de la commune de Sancerre	RN n°723	550	6	10/04/1964	V.O	2	30/05/1931	Des Emois	548	
4	Chemin de la côte	V.C n°1 traverse le village de Venoize	Limite commune de Crézancy au sentier de la procession	940	5.5	10/04/1964	V.O	4	16/06/1837	de la côte	962	
5	Chemin de la Prunelière	V.C n°4	V.C n°46	565	4.5	10/04/1964	V.O	5&6	16/06/1837	de la Prunelière	570	
101	Avenue du Professeur Marsais	RN n°723	V.C. n°28	1 002	6	10/04/1964	C.R.	101	31/10/1957	Avenue du Professeur Marsais	978	
A2 - VC classées suite à mise à jour				3 299	m							
3	Chemin de la Tour de Vève	D. 85	300m après le départ de la D 85	300	3.5							
6	Chemin de Champstin	Chemin des Ecossais	Limite de Crézancy en Sancerre	380	5.3							

7	Chemin du Lavoir	RD 85 Rue St Vincent	V.C n°45	110	3.3							
8	Chemin des Ecosais	Chemin de Champtin	RD 85 Rue St Vincent	300	5.5							
9	Chemin du Moulin	Chemin des Ecosais	Chemin des Grand Champs	263	3.3							
10	Chemin des Grand Champs	RD. 85	Chemin du Moulin	80	3.2							
11	Chemin des Trois Pierres	RD. 85	RN n°455	414	4.47		V.O	50	10/04/1964	de la Plante des près	430	
12	Chemin de la Croix de Bué	Place de l'Eglise	Rue de Venoize	401	3.73							
13	Chemin des Buis	Place de l'église	Chemin des Ecosais	180	3							
14	Chemin de Coinches	RD n°85	Chemin du champ de la Fraise	127	2.7							
15	Chemin des Près	Rue de Venoize	Chemin de Marloup	110	3							
16	Chemin de Poivris	Rue de Venoize	Limite de Crézancy en Sancerre	90	3							
17	Chemin de Marcigoi	Rue de Venoize	Limite de Crézancy en Sancerre	150	3.5							
18	Chemin du Chatillier	Rue de Venoize	Rue de Venoize	100	3							
19	Allée du Chatillier	Rue de Venoize	Chemin du Chatillier	70	2.5							
20	Impasse du Riou	Rue de Venoize	Cul de sac	57	2.5							
21	Ruelle du Carroir Picard	Rue de l'Abbaye	Rue de Venoize	25	3.35							
22	Ruelle des Tonneliers	RD n°85	Rue de la Cure	53	2.5							
23	Impasse de la Grand Vigne	Rue de Venoize	Cul de sac	89	3.37							

B - Voies communales à caractère de RUE											
										2 579	m
B1 - VC classée antérieurement											
										307	m
55E	de la Cure	C.D. n°85 au Carrou	C.D. n°85 à la Pointe	307	4.5	10/04/1964	V.O	55U	16/06/1937	de la Cure	250
B2 - VC classées suite à mise à jour											
										2 272	m
49	Rue des Juifs	Rue de la Cure	Carrefour de l'Avenue du Professeur Marsais et Rue des Juifs	724	4.24						
28	Rue de Château	Rue de l'Abbaye	Carrefour de l'Avenue du Professeur Marsais et Rue de Château	593	7						
29	Rue de Venoize	Rue de l'Abbaye	Rue de l'Abbaye	955	6						
C - Voies communales à caractère de PLACE PUBLIQUE											
										690	m2
C1 - VC classée antérieurement											
										360	m2
	Place de l'Eglise			360		10/04/1964					
C2 - VC classées suite à mise à jour											
										330	m2
	Place du Carrou			330							

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

1) Bilan des rencontres avec les nouveaux employés de la Communauté de Communes, Mme Fleury pour le social et M. Coilier pour le commercial

Mme Fleury rencontrée le 24/11/2021 :

Il s'agit d'un nouveau service mis en place par La Communauté de communes Pays fort-Sancerrois-Val de Loire.

Ouverture prévue en février. Ce service public gratuit itinérant sera sous forme de permanence mensuelle dans les locaux de la mairie à raison d'une matinée (1^{er} mercredi de chaque mois de 9h à midi). Il a pour objectif d'accompagner les administrés dans la plupart de leurs démarches administratives et de les aider dans l'utilisation de l'outil numérique au quotidien. Ils auront la possibilité de venir avec ou sans rdv.

La publicité de ses permanences devra être régulière et répétée.

M. Coilier rencontré le 08/12/2021 :

Manager de commerce, il a pour mission principale d'être l'interlocuteur privilégié des commerces et facilitateur des projets pour la promotion des activités commerciales sur le territoire.

Lors de cet entretien, il est venu échanger concernant la vie commerciale de la commune et ses ambitions pour les locaux vacants.

Il a également repris :

- La liste des commerces présents sur la commune
- Les différents événements/fêtes durant l'année
- Les différentes associations présentes concernant les commerces

Après cette rencontre, il a été échangé avec les commerçants.

2) Compte rendu de la délégation d'eau potable avec le CIT du jeudi 25/11/2021

Rencontre avec M. Jouet du CIT pour le réseau d'eau potable. Il faudra effectué une étude patrimoniale pour jauger de la performance du réseau. Cette étude risque d'être de l'ordre d'environ 40 000.00€ subventionné à 40%. Le CIT peut se charger de la première partie de cette étude pour un tarif d'environ 2 000.00€ subventionné à 60%.

Il s'agit dans les faits du même type d'étude que celle établit pour le réseau d'assainissement.

Les élus soulignent cependant que ce réseau devrait être en moins mauvais état que celui d'assainissement dans la mesure où des parties ont été refaites à neuves.

Le CIT attendait un accord de principe, le secrétariat rappelle que le projet avait déjà été lancé en début d'année sans suite de la part du CIT. M. Jouet après cette réunion a repris le dossier.

3) Compte-rendu du Conseil Communautaire du 25/11/2021

- Mise en place du Compte Epargne Temps pour les agents
- Il a été créé un poste temporaire afin de soutenir administrativement Estelle Daunois à l'urbanisme
- Le règlement intérieur de sécurité a été approuvé
- La dépense pouvant être engagée par la procédure en cours au tribunal administratif restera budgétisé en 2022
- Un point finances pour les opérations de fin d'année a été effectué

- Suite au décès de M. Turpin Daniel, 1^{er} adjoint à Sury-ès-Bois, Mme Gourdet Catherine, 2^{de} adjointe à Sury-ès-Bois est désignée pour siéger au sein du SMICTREM
- Le contrat de relance et de transition énergétique (CRTE), qui a pour but de rassembler et faciliter la réalisation de projets structurants concourant à la transition écologique, sera rédigé et porté par le Pays Sancerre Sologne puis signé par les deux communautés de communes. Le Conseil Communautaire a autorisé sa signature.
- GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
2 systèmes d'endiguement devraient être effectifs
 - le Val de Léré
 - le Val de Beffes-Herry

Soit 18km de digues pour 7 708 habitants. Trop de difficultés et d'inégalités sont rencontrées, un délai de 18 mois va donc être demandé au Préfet. La communauté de communes ne dispose pas des moyens humains et financiers pour assumer une telle compétence.

- Point tourisme :

- Piscine de Saint-Satur : 19 489.00€ de recette contre 169 000.00€ de dépenses. Elle devrait subir des travaux de restructuration. Elle ne peut être couverte étant en zone inondable
- La taxe de séjour a été un excellent indicateur : la fréquentation touristique est en hauses. Le territoire compte environ 250 hébergements touristiques.
- Projet espace de trail : 13 circuits sur 23 communes dont 6 parcours déjà ouverts. Il sera complètement disponible pour la saison 2022.
- Les permis de construire pour le projet de réhabilitation du site de la balance ont été déposés.
- Schéma de développement touristique : 23 fiches actions. Ce schéma fait parti du grand plan de relance touristique.
- Santé : M. Scoupe voudrait attaquer l'Etat pour pénurie de médecins. Des riverains s'opposent à l'emplacement du nouvel hôpital de Cosne, cependant l'ouverture est toujours prévue pour 2025. L'idée de salariat des médecins semble compliquée, une autre piste basée sur le financement des études contre installation est envisagée. Des tests de téléconsultation sont en cours.

4) Point Finances pour les travaux d'assainissement

Suite à l'entretien avec M. Carla, Trésorier de Sancerre, il conviendrait d'emprunter si possible via une ligne de trésorerie. Le CIT, pour l'étude financière, est sur le projet, il se heurte cependant à des délais de latence faute de précisions budgétaires sur les années antérieures.

5) Compte-rendu du Comité Syndical de Pays du 30/11/2021

- Le contrat de relance et de transition énergétique (CRTE (voir ci-dessus)), qui mobilise l'ensemble des moyens d'accompagnement au profit des collectivités locales pour permettre aux maitres d'ouvrages et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat et le cas échéant, d'autres partenaires a été approuvé et signé.
- Le Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) : les objectifs 2022 pour l'agent en charge ont été définis.
- Le Contrat Local de Santé (CLS) : issu d'une contractualisation avec l'ARS, il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations. Il porte sur :
 - la promotion de la santé,
 - la prévention,
 - les politiques de soins
 - et l'accompagnement médico-social.

Les caractéristiques des contrats locaux de santé :

- Une stratégie et des objectifs définis en commun
- Un programme d'actions pluriannuel coconstruit à partir des besoins locaux
- Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints

L'objectif est de :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

La demande pour passer un tel contrat a été déposé auprès de l'ARS.

- Ressources humaines : création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe / avancement de grade pour les rédacteurs territoriaux et attachés territoriaux
- Règlement intérieur de sécurité : adopté
- Création d'une régie d'avance carte bancaire pour régler principalement les dépenses de fonctionnement du chapitre 11
- Passage à la M57
- Modification du périmètre du SCOT : des réunions publiques sont à venir.

6) Compte-rendu du Comité Syndical du SDE

- Canalisation prévue de Néronde à La Guerche pour alimenter en gaz Nevers
- Pour les travaux prévus entre 2022 et 2025 : les communes peuvent bénéficier de 50 000.00€ de tranchées financées pour de l'eau et électricité, par demandes, en plus des différentes subventions auxquelles elles pourraient prétendre.
- Pour les lampes : actuellement l'abonnement pour les lampes led est à 8.00€ contre 20.00€ pour les lampes normales. En 2025, le tarif sera lissé à 20.00€ quel que soit la lampe. Pour les travaux à venir Rue de Venoize, des leds sont prévues. Sinon le reste de la commune est équipée en lampes normales. L'avantage des lampes led est qu'il est possible de régler leur intensité individuellement. Le changement au profit de telle lampe pour l'ensemble de la commune vu le coût engagé n'est pas possible.

7) Compte-rendu de la conférence des Maires du 09/12/2021

L'axe principal de la réunion fut le tourisme autour du schéma de développement touristique évoqué plus haut.

Les principaux projets ont été évoqués notamment la restructuration du site de La Balance, l'œnotourisme, le tourisme fluvial, un projet d'accrobranche (intérêt pour la commune de Feux), ainsi que la recherche par un groupe privé de 20 à 25 hectares de bois afin d'installer des bungalows vitrés avec complexe bien être.

Mme Vaudenay Virginie a été désignée afin de participer aux réunions et avancements du schéma de développement touristique.

8) Validation du panneau descriptif de l'église

Messieurs Dominique ROGER, Jean-Claude PINARD et Joel CIROTTE proposent à l'assemblée de donner leur avis sur leur projet de descriptif historique qu'ils installeront sur le parvis de l'église. Le pupitre leur a été offert par l'entreprise Faupin. Il sera installé à droite de la petite porte de gauche. Les membres évoquent un texte peut être un peu long mais approuvent le projet et saluent les administrés pour leur initiative.



SAINTE RADEGONDE ÉGLISE DE BUÉ



En 1860 vous auriez découvert, sur la droite de la place actuelle, l'ancienne église, vraisemblablement édifée dans les années 1400 par les chanoines du chapitre Saint Etienne de la cathédrale de Bourges (le chapitre était propriétaire de vignes à Bué).

Cette église, abimée lors des guerres de religion, consolidée à de multiples reprises, menaçait ruine et était devenue bien trop petite pour les 940 habitants que comptait alors le village de Bué (seulement 310 aujourd'hui). Mieux valait la démolir et en reconstruire une.

Il en reste cependant le clocher que vous apercevez à droite de la place surmonté de sa girouette et noyé dans les bâtiments actuels.

La tâche fut conduite à bien par l'abbé Marie-Hippolyte THOMASSET nommé curé de Bué en 1866 et Monsieur Félix MOREUX maire de Bué. La commune venait de réaliser d'importants travaux (bâtiments des écoles et de la mairie, réseau d'eau et bornes fontaines) elle avait bien du mérite à s'engager dans ce nouveau chantier.

Les plans ont été établis par l'architecte Charles Guillard de Sancerre qui a beaucoup œuvré dans diverses églises du canton. Elle est de style néo-gothique.

La première pierre fut posée en 1868, les travaux à peine interrompus par la guerre de 1870 étaient presque achevés en 1871.

L'église était nantie de 3 cloches dont l'une refondue avec le bronze de celle, unique, de l'ancienne église. Aujourd'hui, c'est toujours un plaisir de les entendre carillonner joyeusement ensemble les dimanches et jours de fête.

Un jeune sculpteur, Cyr BEDU (dont la famille était originaire de Bué) avait exécuté les chapiteaux, l'atelier de Léon MARTIN de Dun avait réalisé le mobilier (chaise, stalles, lutrin).

Ainsi, la messe de bénédiction put avoir lieu (sous la neige) le 6 décembre 1871.

La sacristie ne fut ajoutée qu'en 1873 et la flèche du clocher ne fut posée qu'en 1875.

L'église enfin entièrement terminée fut consacrée le 5 septembre 1876.

Monseigneur de la Tour d'Auvergne archevêque de Bourges avait dit à l'abbé Thomasset, curé de Bué : "donnez trois autels en pierre à votre église et je vous promets trois évêques consécrateurs". L'abbé Thomasset releva le défi et c'est donc 3 évêques (Monseigneur de la Tour d'Auvergne lui-même, Monseigneur Bernardon Archevêque de Sens et Monseigneur de Ladoue Evêque de Nevers) qui dès 7 heures du matin commencèrent la cérémonie. Le village était décoré d'arcs de triomphe et de multiples guirlandes et chose à peine croyable, environ 8.000 personnes l'avaient envahi. La cérémonie terminée ce fut comme une immense kermesse dans le pays. Tous furent régalés de victuailles et du vin local.

L'église avait coûté environ 38.000 francs de l'époque (ce qui aujourd'hui représenterait approximativement 5 millions d'euros) financés par une subvention de l'Etat (11.000 francs), la vente des matériaux de l'ancienne église (environ 7.000 francs), la Paroisse (1.000 francs).

Le reste fut apporté par la commune avec une imposition spéciale pendant 10 ans, et des souscriptions auxquelles la population stimulée par l'abbé Thomasset répondit généreusement.

L'église, initialement recouverte d'un crépi devenu gris avec le temps, a été réhabilitée en 2012. La belle pierre de construction a été laissée apparente en façade, ce qui lui donne une nouvelle jeunesse. L'intérieur a également été réhabilité.

La nouvelle église, comme l'ancienne, est consacrée à Sainte Radegonde ainsi qu'à Saint Hubert. Radegonde princesse de Thuringe (519 - 587) fut contrainte d'épouser en secondes noces, le roi Clotaire devenu veuf. Mais fuyant la cour royale, elle passa la plus grande partie de sa vie au monastère Sainte Croix qu'elle avait fondé à Poitiers. Considérée comme sainte elle fut canonisée peu après sa mort.

A l'époque de la construction de la première église de Bué (aux environs de l'an 1.400 comme déjà signalé) cette sainte était redevenue très populaire, notamment dans le Berry, à la suite de guérisons miraculeuses survenues sur son tombeau.

On ne présente pas Saint Hubert célèbre patron des chasseurs.

La fontaine, sur la gauche de la place, porte également le nom de Sainte Radegonde.

L'église possède plusieurs éléments remarquables :

- Les vitraux du chœur : Celui du centre (de 1871) représente Sainte Radegonde, les deux qui l'encadrent, de facture moderne, ont été posés en 1961.

- La chaire sculptée avec 3 médaillons :

Au centre Saint Romble (Ermite fondateur, dans les années 460, d'une communauté monastique à Subligny à une quinzaine de kilomètres de Bué. Saint Romble était honoré dans tout le Sancerrois pour avoir évité la destruction de Château Gordon – aujourd'hui Saint-Satur – lors des invasions barbares de l'époque).

A droite Sainte Radegonde (Reine de France)

A gauche Sainte Solange (Patronne du Berry)

- Les stalles du chœur et le lutrin.

- Le Christ en croix, œuvre en bois peint du 17^{ème} siècle provenant de l'ancienne église.

- Le bel Autel en pierre du 18^{ème} siècle en forme de tombeau, en avant du chœur, provenant de l'ancienne église.

- Le bénitier du 17^{ème} siècle dans l'allée de gauche est dédié à Monseigneur Jean Balland, enfant d'une vieille famille de Bué qui lors de son décès en 1998, était cardinal et archevêque de Lyon.

- La grande croix sculptée à droite dans le chœur a été réalisée par les élèves de l'école des Beaux-Arts de Bourges en 1950.

- Le tableau "l'adoration des bergers" dans la chapelle de la Vierge Marie, à gauche. C'est une copie réalisée au 17^{ème} siècle d'une œuvre de l'école italienne de Jacopo da Ponte (dit également Jacopo Bassano) peintre vénitien de la fin du 16^{ème} siècle.

Il faut également signaler les deux écussons sous la clé de voute de la première travée de la nef. Ces écussons rappellent le rôle décisif de Monsieur le Curé Marie-Hippolyte THOMASSET (M.H THOMASSET – CURÉ) et de Monsieur le maire Félix MOREUX (F. MOREUX - MAIRE).

oo oo oo

En sortant, après avoir, éventuellement, trempé un doigt dans l'eau bénite, n'hésitez pas à goûter, chez un vigneron, un autre doigt (ou même davantage) de vin de Bué. Le village a, en effet, la chance de posséder quelques-uns des grands terroirs du Sancerrois !*

* toujours avec modération.

9) Proposition financière pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement d'IRH

Le cabinet de maîtrise d'ouvrage IRH a envoyé une proposition pour les travaux de restructuration du réseau d'assainissement.

Avant de se prononcer, une seconde proposition par le cabinet de maîtrise d'ouvrage Safege est attendu.

10) Répartition et distribution des colis de Noël et du Tambour

Pour les colis : ils seront récupérés le 15 décembre et à distribuer avant Noël.

	Monique	Gwladys	Carine	Virginie	Marie-José	Valentin
Marie-Thérèse AUCHERE					X	
Cécile CHAUMEAU	X					
Jean-Marie BALLAND			X			
Simonne SALMON	X					
Bernadette CROUZET	X					
Bernard CROCHET		X				
Geneviève CROCHET						X
Thérèse RIBET	X					
Alain GILLOT				X		
Madelaine RAFFAITIN					X	
Marie-Thérèse CIROTTE			X			
Paulette FONTAINE	X					
Claudine PECOURT		X				
Marie-Claude COTE	X					
Annette SACLIER				X		
Jean-Pierre SACLIER				X		
Jeanne-Marthe FOURNIER						X
Françoise MOUSSEUX			X			
Denise THOMAS					X	
Marie-Christiane HUC	X					

Pour le Tambour : le choix définitif du papier est fait. Ils seront disponibles fin de semaine 50 ou début semaine 51. Il ne sera pas fait de distribution en boîtes aux lettres ni aux résidences secondaires inoccupées vu la texture du papier et la saison. Tous les conseillers sont mis à contribution. Ils sont à distribuer entre Noël et le jour de l'an.

Répartition :

- VALENTIN : - Rue St Vincent de C.Suiving à l'Estérille ± 19
 - Rte de Vinon J. Balland, C. Colin
 - Chemin de la Tour de Vève
 - Rte de Bourges jusqu'à G. Millet et Faupin
- MONIQUE : - Rue St Vincent de R. Salmon à A. Salmon (+gîte) ± 20
- GWLADYS : - Chemin du moulin de C. Fontaine à A.M. Auchère (+T. Jacquet) ± 15
 - Chemin des Écossais Jusqu'à T. Roger
 - Chemin des Buis jusqu'aux voisins de P. Balland
- ÉTIENNE : - Place du Carrou de A.Gillot à Mme Garnon ± 17
 - Chemin du lavoir (2)
 - Rue St Vincent et Place de l'église jusqu'à C. Capao
- VIRGINIE : - Rue des Juifs à partir de M. Thiroit ± 27
 - Rue de la Cure
- MARIE-JOSÉ : - Rue St Vincent à partir de l'école ± 17
 - Rue de l'Abbaye jusqu'à J.M. Roblin et A.M. Crouzet
 - Rue de Château jusqu'à G. Morin
- JACQUES B : - Chemin de Coinches ± 13
 - Rue de l'Abbaye de La Poussie à famille Auchère
 - Rue de Venoize de P. Girault à H. Bailly
- CARINE : - Rue de Venoize de chez toi à M.S. Crochet ± 16
 - Chemin de Marloup d' I. Balland
 - Chemin et impasse du Riou
 - Allée du Chatillier
 - Chemin de Poivris
- CHRISTIAN : - Chemin de Marcigoi ± 12
 - Rue de Venoize jusqu'à J. Cirotte
 - Impasse de la Grand' Vigne
 - Chemin du Chatillier
- CYPRIEN : - Rue de Venoize à partir du virage jusqu'à N. Millet ± 13
 - Chemin de la Croix de Bué : G. Crochet

Soit environ 169 exemplaires

Prochain Conseil prévu le : Mardi 25 janvier 2022 à 19h

Séance levée à : 21h25

En mairie, le 15/12/2021
 Le Maire
 Christian THIROT